



Bertrand PANCHER

« On est face à un système décisionnel caricatural, incapable d'appliquer les grands principes de la concertation. »

12 principes à respecter pour mener une démarche de concertation efficace

- n°1 Rendre l'information accessible, transparente et sincère
- n°2 Organiser, a minima, une réunion publique ouverte à tous sur le territoire concerné
- n°3 S'assurer du dépôt des observations de tous les participants et favoriser leur publicité
- n°4 Garantir aux participants l'accès égal à la prise de parole et traiter tous les points de vue de manière équivalente
- n°5 Permettre aux citoyens ou aux organismes représentatifs de s'exprimer dans des délais raisonnables
- n°6 Maintenir un dialogue pendant toute la durée du projet et mettre régulièrement toutes les informations à la disposition du public
- n°7 Garantir l'impartialité et la loyauté de l'organisateur de la concertation
- n°8 Veiller à la représentativité des organes et groupes de travail de la concertation pour garantir la présence d'organismes minoritaires
- n°9 Rendre compte de la participation du public à des périodes et modalités préalablement définies
- n°10 Permettre le pluralisme de l'expertise et l'étude des alternatives
- n°11 Prévoir et présenter un plan B en cas d'abandon du projet
- n°12 Mettre en œuvre des moyens dédiés à la diffusion de l'information, à l'organisation et la restitution des échanges